

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 23 octobre 2020

5^{ème} Commission

N° CP-2020-10-5-3

Service instructeur

DEAA - direction europe, attractivité et
aménagement

Service consulté**POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL
PREMIERE PROGRAMMATION 2020**

Résumé : Il vous est proposé d'approuver la répartition de l'autorisation de programme complémentaire de 730 836 € au sein des Territoires de Vie suite à la campagne 2020 de la Politique de Développement Territorial (PDT), au vu des décisions des Commissions territoriales de sélection des projets et de l'avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires réunie le 11 septembre 2020.

Une première programmation pour l'année 2020 des aides à attribuer à 36 projets dans le cadre de la PDT pour un montant total de 1 450 993 € vous est proposée. Il vous est également demandé d'approuver les conventions de financement afférentes à 6 subventions à intervenir avec 6 associations bénéficiaires et d'en autoriser la signature par le Président.

Le Département du Haut-Rhin a souhaité amplifier son rôle d'acteur de proximité et apporter son soutien pour faire vivre la solidarité entre les personnes, renforcer l'attractivité ainsi que le dynamisme des territoires.

Dans ce cadre, l'Assemblée départementale, par délibération n° CD-2018-6-5-3 du 14 décembre 2018, a décidé la mise en place d'une Politique de Développement Territorial (PDT) et a arrêté son règlement et les autorisations de programme qui en découlent.

Celle-ci porte sur un soutien aux investissements au moyen de deux fonds, le Fonds d'Attractivité des Territoires (FAT) et le Fonds de soutien aux Projets de Proximité (FPP) dont les enveloppes financières sont réparties dans les quatre Territoires de Vie haut-rhinois.

I. Nouvelle répartition des enveloppes 2020

Au vu des dossiers déjà reçus par la collectivité, de la prolongation des délais de dépôt des dossiers fixée au 14 août 2020, un abondement de 4 M€ de l'autorisation de programme restante de 3 086 054 € a été voté en DM1.

Le cumul du reliquat et de l'enveloppe complémentaire porte l'enveloppe totale disponible pour 2020 à 7 086 054 €, affectée comme suit :

Territoire de Vie	Enveloppe totale FAT	Enveloppe totale FPP	Enveloppe globale PDT
Région Colmarienne	855 454 €	558 860 €	1 414 314 €
Thur Doller Vignoble Plaine du Rhin	1 017 992 €	502 701 €	1 520 693 €
Région Mulhousienne	2 040 356 €	387 191 €	2 427 547 €
Sundgau Trois Pays	897 072 €	826 428 €	1 723 500 €
Total	4 810 874 €	2 275 180 €	7 086 054 €

Suite à l'analyse des projets présentés et des besoins exprimés par les territoires, les décisions des Commissions territoriales de sélection font apparaître un besoin complémentaire de 730 836 € sur le Fonds d'Attractivité des Territoires, après transfert des reliquats du Fonds de soutien aux Projets de Proximité sur ce premier fonds.

Ce besoin complémentaire a recueilli l'avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires réunie en séance le 11 septembre 2020.

Les subventions prévisionnelles retenues par la Commission, par Territoire de Vie, sont les suivantes :

Territoire de Vie	Subventions prévisionnelles FAT suite CT	Subventions prévisionnelles FPP suite CT	Reliquats FPP à transférer sur le FAT	Besoin complémentaire FAT
Région Colmarienne	1 315 722 €	242 052 €	316 808 €	143 460 €
Thur Doller Vignoble Plaine du Rhin	1 469 753 €	327 222 €	175 479 €	276 282 €
Région Mulhousienne	2 132 787 €	354 598 €	32 593 €	59 838 €
Sundgau Trois Pays	1 675 286 €	299 470 €	526 958 €	251 256 €
Total	6 593 548 €	1 223 342 €	1 051 838 €	730 836 €

La Commission a ainsi proposé le vote d'une autorisation de programme complémentaire en DM2 de 730 836 €, suite aux résultats de la campagne 2020, qui se répartit dans les Territoires de Vie.

Elle a également approuvé les nouvelles enveloppes des deux fonds comme suit :

Territoire de Vie	Complément DM2	Enveloppe finale PDT	Enveloppe finale FAT	Enveloppe finale FPP
Région Colmarienne	143 460 €	1 557 774 €	1 315 722 €	242 052 €
Thur Doller Vignoble Plaine du Rhin	276 282 €	1 796 975 €	1 469 753 €	327 222 €
Région Mulhousienne	59 838 €	2 487 385 €	2 132 787 €	354 598 €
Sundgau Trois Pays	251 256 €	1 974 756 €	1 675 286 €	299 470 €
Total pour 2020	730 836 €	7 816 890 €	6 593 548 €	1 223 342 €

Il vous est demandé de bien vouloir approuver cette nouvelle répartition issue des résultats de la campagne 2020 de la Politique de Développement Territorial, l'inscription de l'autorisation de programme complémentaire étant effectuée en DM2.

II. Première programmation 2020

Suite à la campagne 2020, 148 projets ont été retenus pour un montant total de subventions prévisionnelles arrêté à 7 816 890 €, représentant plus de 43 M € d'investissements.

L'Assemblée a donné délégation à la Commission permanente pour programmer les projets retenus au titre de la Politique de Développement Territorial, dès lors que les justificatifs de démarrage des opérations parviennent au Département le 30 juin 2021 au plus tard.

Les aides à allouer pour cette première programmation au titre de l'exercice 2020 portent sur 36 projets et s'élèvent au total à 1 450 993 €, selon la répartition suivante par Territoire de Vie :

Fonds d'attractivité des Territoires :

Territoire de Vie	Nombre de projets	Montant des subventions
Région Colmarienne	3	159 100 €
Thur Doller, Vignoble, Plaine du Rhin	4	107 503 €
Région Mulhousienne	7	771 236 €
Sundgau Trois Pays	1	180 000 €
Total	15	1 217 839 €

Fonds de soutien aux Projets de proximité :

Territoire de Vie	Nombre de projets	Montant des subventions
Région Colmarienne	2	10 627 €
Thur Doller, Vignoble, Plaine du Rhin	5	20 097 €
Région Mulhousienne	8	107 841 €
Sundgau Trois Pays	6	94 589 €
Total	21	233 154 €

Les aides sont réparties, par fonds, selon les listes jointes en annexe du présent rapport, qui détaillent les imputations budgétaires correspondantes relevant du programme F233.

Conformément à la réglementation en vigueur (décret n° 2001-495 du 6 juin 2001), la signature d'une convention est obligatoire pour toutes les associations bénéficiant de subventions départementales cumulées supérieures à 23 000 € par année civile.

6 subventions sont proposées en faveur d'associations ayant, chacune, pour effet de faire atteindre ou de dépasser ce plafond de 23 000 € au titre de 2020, il convient de signer avec ces dernières des conventions de subventionnement.

Les associations suivantes sont concernées :

- Banque Alimentaire du Haut-Rhin,
- Musée de l'Impression Sur Etoffes,
- Musées Mulhouse Sud Alsace,
- Comité National du Hartmannswillerkopf,
- Association de gestion et d'animation du CINE Le Moulin,
- Association Communauté Protestante d'Entraide Evangélique de la Vallée de Munster.

Chaque subvention fera l'objet d'un versement initial de 50% de son montant étant précisé que le solde sera versé à l'achèvement des travaux, sur présentation des justificatifs nécessaires.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver, sous réserve de l'inscription de l'autorisation de programme complémentaire correspondante effectuée dans le cadre de la Décision Modificatrice n°2, la répartition, par Territoire de Vie, des enveloppes financières relatives à la Politique de Développement Territorial au titre de la programmation 2020, comme suit :

Territoire de Vie	Complément DM2	Enveloppe finale PDT	Enveloppe finale FAT	Enveloppe finale FPP
Région Colmarienne	143 460 €	1 557 774 €	1 315 722 €	242 052 €
Thur Doller Vignoble Plaine du Rhin	276 282 €	1 796 975 €	1 469 753 €	327 222 €
Région Mulhousienne	59 838 €	2 487 385 €	2 132 787 €	354 598 €
Sundgau Trois Pays	251 256 €	1 974 756 €	1 675 286 €	299 470 €
Total pour 2020	730 836 €	7 816 890 €	6 593 548 €	1 223 342 €

- d'approuver la première programmation 2020 de 36 projets relevant de la Politique de Développement Territorial, conformément aux listes jointes en annexe,
- d'accorder les subventions afférentes pour un montant total de 1 450 993 €, telles que détaillées dans les listes jointes en annexe du présent rapport,
- d'approuver les 6 conventions de financement à intervenir entre le Département du Haut-Rhin et 6 associations bénéficiaires de subventions, à savoir la Banque Alimentaire du Haut-Rhin, le Musée de l'Impression Sur Etoffes, le Musée Mulhouse Sud Alsace, le Comité National du Hartmannswillerkopf, l'Association de gestion et d'animation du CINE Le Moulin, et l'Association Communauté Protestante d'Entraide Evangélique de la Vallée de Munster, jointes en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à les signer,
- de préciser que chaque subvention départementale fera l'objet d'un versement initial de 50% de son montant, le solde sera versé à l'achèvement des travaux, sur présentation des justificatifs nécessaires. Les imputations budgétaires correspondantes, qui relèvent du programme F233, sont détaillées dans les listes jointes en annexe du présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

 Remy WITH